

2 juin 2017

## ELECTIONS LÉGISLATIVES : LA CULTURE CONCERNÉE

**La culture, un outil de la démocratie.** La culture est l'une des formes les mieux partagées du dialogue citoyen. C'est aussi, dans un monde traversé de violence et d'intolérance, le gage de l'écoute et du respect mutuels. Les parlementaires l'ont bien senti, à la suite des attentats de l'année 2015, en introduisant dans la loi (NOTRe et LCAP) le principe des droits culturels des personnes ainsi que ceux de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, de la promotion de la diversité culturelle et du dialogue interculturel. Des principes dont l'article 3 de la loi LCAP confie la mise en œuvre, au nom d'une égale responsabilité politique partagée, aux collectivités et à l'Etat.

Il reviendra à la prochaine Assemblée nationale de faire vivre ces nouveaux paradigmes de l'action culturelle publique pour réaliser l'ambition démocratique et culturelle dont notre société a besoin.

**La culture concerne l'ensemble des champs de l'action publique**, qu'elle soit sociale, économique, éducative ou d'aménagement du territoire... Elle concerne aussi l'ensemble des responsables politiques, député-e-s, sénatrices-teurs, collectivités et Etat. Et elle concerne chacune et chacun en ce que, par l'expérimentation de la liberté au travers des arts et de la culture, toutes et tous contribuent aux valeurs partagées, celles de la République et celles de l'intelligence critique et de la bienveillance humaniste.

**La culture, au cœur de l'autonomie des politiques territoriales.** Nous sommes à la veille des élections législatives. La Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC) veut rappeler aux candidat-e-s le double fondement qui guide l'engagement culturel politique : le respect de la libre administration des collectivités territoriales et la préservation de leurs moyens budgétaires ainsi que de ceux de l'Etat. La veille et l'engagement des député-e-s sont essentiels pour créer les conditions du partenariat entre l'ensemble des acteurs de la puissance publique au bénéfice de la décentralisation et de la démocratie culturelles.

La FNCC a su nouer des liens étroits de dialogue et de travail avec les commissions culture des deux Assemblées. **C'est au titre de cette précieuse collaboration** – et en formant le vœu qu'elle se poursuive tout au long de la prochaine mandature – **qu'elle interpelle les candidat-e-s sur leur responsabilité vis-à-vis de la culture.**

*la Fédération nationale des  
collectivités territoriales pour la culture*